

# P REMIÈRES SYNTHÈSES

## L'APPRENTISSAGE EN 1994 : UNE REPRISE CONFIRMÉE, UN USAGE DE PLUS EN PLUS DIVERSIFIÉ

.....

• Comme les autres formes d'insertion en alternance (contrats d'adaptation et de qualification), mais de façon encore plus accentuée, l'apprentissage a connu un très net regain en 1994. Plus de 160 000 nouveaux apprentis ont été embauchés l'année dernière, soit 25 % de plus qu'en 1993.

• Largement favorisée par diverses mesures de promotion, cette reprise a surtout concerné les garçons et les plus diplômés. L'apprentissage connaît donc un renouvellement certain de son public, ce qui contribue à en améliorer sensiblement l'image.

• Du côté des entreprises qui y ont recours, ce renouveau se manifeste par la diversification des formations proposées aux jeunes. Cette diversification demande de la part des entreprises quelque temps pour faire sentir ses effets. En l'espace de quinze ans, l'apprentissage s'est progressivement ouvert à de nouveaux métiers : les professions du commerce, de la santé et de l'hôtellerie-restauration, notamment. Et cette ouverture s'est faite, pour une large part, au-delà des seuls secteurs d'activité économique où ces professions sont concentrées.

.....

### Très forte progression de l'apprentissage en 1994...

La reprise de l'apprentissage, amorcée fin 1993, se confirme très nettement en 1994. Plus de 160 000 nouveaux apprentis ont été embauchés l'année dernière en France métropolitaine, soit un quart de plus qu'en 1993. Cette tendance se maintient au premier semestre 1995, au cours duquel près de 50 000 nouveaux contrats ont été comptabilisés, en augmentation de 10 % par rapport au même semestre de 1994. Un tel niveau d'embauches n'avait pas été enregistré depuis près de 30 ans. Les diverses mesures de promotion de cette forme d'insertion en alternance des jeunes expliquent cette reprise, dans un contexte plus général d'amélioration de la conjoncture économique. Ces mesures de promotion ont été le fait tant de l'Etat (incitations financières et simplification des procédures d'agrément) que des diverses branches professionnelles (encadré 1).



De leur côté, les Régions, qui prennent progressivement en charge la formation professionnelle des jeunes depuis la loi quinquennale de décembre 1993, assurent désormais près de la moitié des frais de fonctionnement des Centres de formation des apprentis (CFA) [B. FOURNIER, 1995].

Si, de façon globale, ce regain a profité à l'ensemble des jeunes, certaines catégories d'entre eux ont été relativement favorisées. C'est ainsi que les garçons, dont la part décroissait depuis plusieurs années, tout en restant largement majoritaire, ont très nettement repris le chemin de l'apprentissage (tableau 1). D'autre part, l'apprentissage se développe dans l'enseignement supérieur, comme l'attestent les 5 % d'apprentis embauchés en 1994 et qui préparent un diplôme de niveau II ou III de l'Education nationale (soit au moins une licence ou un BTS). A peine 2 % des embauchés de 1992 étaient dans ce cas. Il résulte de cette élévation du niveau de formation des nouveaux apprentis qu'ils sont de plus en plus âgés. L'apprenti ne correspond plus à l'image que l'on s'en faisait habituellement : les moins de 17 ans, qui étaient encore majoritaires il y a tout juste 5 ans, ne forment plus que 30 % des cohortes de nouveaux apprentis.

Cette transformation de l'image des apprentis est à mettre en relation avec la diminution progressive des recrutements dans les boulangeries-pâtisseries, les salons de coiffure et les petits commerces, qui préparent traditionnellement de très jeunes apprentis en vue de formations ne dépassant pas le CAP (niveau V). Chacun des secteurs auxquels appartiennent ces entreprises, à savoir respectivement les industries agricoles et alimentaires, les services marchands aux particuliers et les commerces de détail, est en régression depuis quelques années (tableau 2). A l'opposé, l'industrie hors agro-alimentaire se fait plus

Tableau 1  
Répartition des contrats d'apprentissage  
selon diverses caractéristiques des bénéficiaires en 1993 et 1994

	Répartition (en %)		Variation (en points)
	1993	1994	
<b>Sexe</b>			
- hommes .....	69,6	70,8	1,2
- femmes .....	30,4	29,2	-1,2
<b>Age</b>			
- 16 ans ou moins .....	33,1	29,4	-3,7
- 17 ans .....	19,7	19,2	-0,5
- 18 ans .....	16,8	16,5	-0,3
- 19 ans ou plus .....	30,4	34,9	4,5
<b>Niveau de formation initial</b>			
- niveau II ou III .....	1,9	2,7	0,8
- niveau IV .....	5,7	7,2	1,5
- niveau V .....	36,1	37,7	1,6
- niveau V bis .....	6,9	7,5	0,6
- niveau VI .....	49,3	45,0	-4,3
<b>Niveau de formation préparé</b>			
- niveaux II ou III .....	3,6	4,9	1,3
- niveau IV .....	8,5	10,6	2,1
- niveau V .....	87,9	84,5	-3,4
<b>Durée prévue du contrat</b>			
- 1 an ou moins .....	14,7	14,8	-0,1
- 13 à 23 mois .....	6,1	8,9	2,8
- 2 ans .....	67,3	66,0	-1,3
- 25 mois ou plus .....	11,8	10,3	-1,5

Source : MTDSP-DARES.

présente dans l'apprentissage, de même que les hôtels-café-restaurants.

Mais ces derniers sont fréquemment des entreprises de petite taille, lesquelles constituent le terrain de prédilection de l'apprentissage. Et les entreprises grandes ou moyennes, surtout présentes dans le secteur industriel, ne se laissent que peu à peu tenter par ce mode d'insertion professionnelle des jeunes. Bien que, récemment interrogées [E. CROCQUEY, 1995], elles déclarent disposer d'importantes capacités d'accueil pour de jeunes apprentis, elles n'ont que faiblement concrétisé ces dispositions depuis quinze ans. Il en résulte que la part de l'industrie (hors agro-alimentaire) dans le total des embauches dépasse à peine 10 % de nos jours, contre 7 % en 1980.

### ...qui s'adapte aux évolutions technologiques et économiques

Analysées sur longue période, ces évolutions sont largement en concordance avec les mouvements de fond des structures de l'économie française au cours des quinze dernières années : déclin relatif de l'industrie et du petit commerce au profit des activités de service. Mais, si l'apprentissage conserve par ailleurs ses spécificités sectorielles, il n'en connaît pas moins d'importants changements au sein même des entreprises utilisatrices. En effet, celles-ci sont amenées à développer d'autres fonctions autour de leur métier de base pour faire face aux transformations technologiques ou pour répondre à l'évolution de la demande en s'orientant vers de nouvelles activités. Ces évolutions technologiques et économiques ont des

## LES MESURES DE PROMOTION ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Ces mesures ont tout d'abord consisté à améliorer le système d'incitations financières pour ce type d'embauche. D'une part l'indemnité compensatrice versée aux maîtres d'apprentissage a été substantiellement relevée (de 3 200 Francs à 9 600 Francs par an). D'autre part, a été instauré un crédit d'impôt par la loi de finances pour 1993. Ce crédit d'impôt, initialement limité à l'embauche d'un premier apprenti ou aux cas d'augmentation de leur nombre d'une année sur l'autre, a été généralisé par la loi du 27 juillet 1993 à tous les contrats d'apprentissage conclus en 1993 et aux entreprises soumises au régime du forfait. Son montant a, dans le même temps, été accru, tout en restant dégressif selon la taille de l'entreprise. Par ailleurs, cette même loi a mis en place une aide forfaitaire de l'Etat de 7 000 Francs pour l'embauche d'un apprenti.

Par la suite, la loi quinquennale du 20 décembre 1993 relative au Travail, à l'Emploi et à la Formation professionnelle a aménagé les procédures permettant aux entreprises d'accueillir des apprentis. La procédure d'agrément préalable des entreprises est remplacée par une déclaration de l'employeur s'engageant à former des apprentis.

Enfin, dans le cadre des mesures d'urgence pour l'emploi décidées par le Gouvernement en juin dernier, le montant de l'aide forfaitaire à l'embauche d'apprentis a été porté de 7 000 à 10 000 Francs à compter du 1er juillet 1995.

Par ailleurs, la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et modifiant le Code du travail a ouvert, à titre expérimental, la possibilité de conclure des contrats d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial. Cette expérimentation a débuté en 1994, année au cours de laquelle 1 500 jeunes ont bénéficié de ces nouvelles dispositions.

Tableau 2  
Evolution de la répartition des contrats d'apprentissage  
par secteur d'activité économique entre 1993 et 1994

SECTEUR D'ACTIVITE	Répartition (en %)		Variation (en points)
	1993	1994	
Agriculture, sylviculture, pêche .....	1,5	1,5	-
Industries .....	20,6	20,4	-0,2
dont :			
- Industries agricoles et alimentaires .....	10,9	10,3	-0,6
- Industries des biens intermédiaires .....	2,8	2,6	-0,2
- Industries des biens d'équipement .....	3,6	4,0	0,4
- Industries des biens de consommation .....	3,2	3,2	-
Bâtiment, génie civil et agricole .....	19,6	20,6	1,0
Commerces .....	20,9	19,9	-1,0
dont :			
- Commerces de gros alimentaires .....	0,3	0,3	-
- Commerces de gros non-alimentaires .....	1,5	1,7	0,2
- Commerces de détail alimentaires .....	7,3	6,8	-0,5
- Commerces de détail non-alimentaires .....	11,8	11,2	-0,6
Transports, télécommunications .....	0,6	0,9	0,3
Services marchands .....	35,9	35,7	-0,2
dont :			
- Réparation, commerce automobile .....	10,3	10,1	-0,2
- Hôtels, cafés, restaurants .....	14,0	14,3	0,3
- Services marchands aux entreprises .....	1,5	1,9	0,4
- Services marchands aux particuliers .....	10,0	9,4	-0,6
Location, crédit-bail immobilier, Assurances et Organismes financiers.	0,5	0,6	0,1
Services non marchands .....	0,4	0,3	-0,1
<b>Total.....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

Source : MTEFP-DARES.

répercussions sur les modes d'utilisation de l'apprentissage. Elles se traduisent par l'élargissement de la gamme du recrutement d'apprentis en vue de métiers nouveaux ou en extension, dans chacun des secteurs considérés (graphique 1) (1). Ces métiers ne dépassent toutefois pas le cadre des vingt familles professionnelles (sur 84) qui accueillent le plus de débutants à la recherche d'un premier emploi [F. JEGER, 1995].

### Un élargissement des métiers ouverts à l'apprentissage...

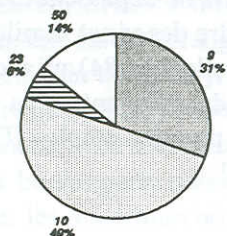
Profitant par ailleurs de l'ouverture de l'apprentissage à la préparation de diplômes au-delà du seul CAP, les entreprises recourent à des apprentis engagés dans des spécialités de formation (encadré 2) autres que celles qui conduisent au métier qui fonde leur raison sociale. Ainsi, le quart des nouveaux apprentis en boulangerie-pâtisserie ou en boucherie-charcuterie suivent désormais une formation différente de celle de leur patron. Dans ce cas, il s'agit essentiellement de formations commerciales d'apprentis-vendeurs. Mais la part des formations en autres spécialités de l'alimentation (glaciers, traiteurs) est loin d'être négligeable : 4 à 5 % dans les boulangeries-pâtisseries et 8 % dans les boucheries-charcuteries. Il y a une quinzaine d'années, ces dernières formations étaient quasiment inexistantes dans les boulangeries-pâtisseries et les apprentis-vendeurs y représentaient alors à peine 13 % des embauches annuelles. On a ainsi

(1) - Les évolutions temporelles présentées ci-dessous se fondent sur la comparaison de données collectées en 1994 et en 1980 [G. GUASCO, 1984]. Ces données mettent en relation individuelle activité économique de l'employeur et spécialité de formation de l'apprenti. Entre ces deux dates, elles n'avaient jamais fait l'objet d'une telle mise en relation systématique.

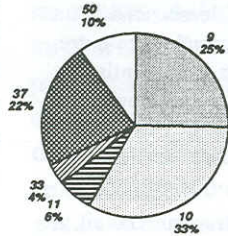
**Graphique 1**  
**Apprentis embauchés en 1994 selon le secteur d'activité de leur employeur et leur spécialité de formation**

**INDUSTRIES (HORS IAA)**

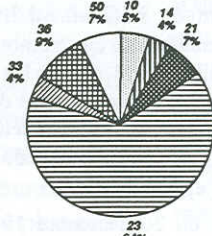
**fonderie et travail des métaux**  
(1,5 %)



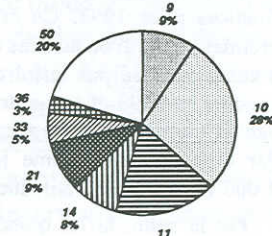
**construction mécanique**  
(1,9 %)



**bois, meubles, industries diverses**  
(1,9 %)



**autres industries**  
(4,9 %)

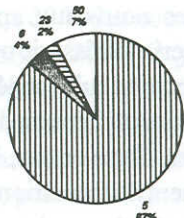


**spécialités de formation :**

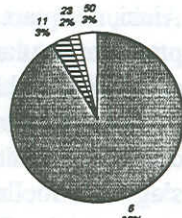
- 9 : forge, chaudronnerie
- 21 (+ 20 + 22) : textiles, habillement, travail des étoffes et du cuir
- 37 : santé, paramédical
- 10 : mécanique, automatismes
- 23 : travail du bois
- 50 : autres formations
- 11 (+ 12) : électricité, électronique
- 33 : commerce et distribution
- 14 : industries graphiques
- 36 : arts et arts appliqués

**BATIMENT, GENIE CIVIL ET AGRICOLE**

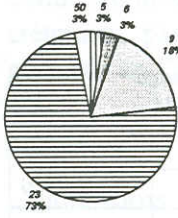
**maçonnerie, béton armé**  
(3,7 %)



**couverture, plomberie sanitaires**  
(3,2 %)



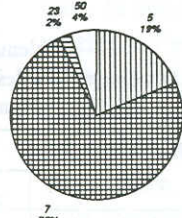
**menuiserie, serrurerie**  
(3,8 %)



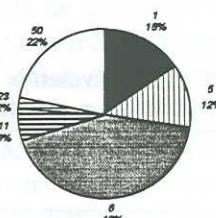
**installation électrique**  
(3,2 %)



**aménagements, finitions**  
(3,9 %)



**autres BGCA**  
(2,7 %)

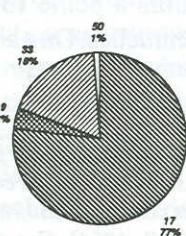


**spécialités de formation :**

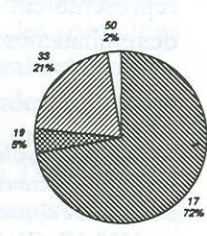
- 1 : agriculture, élevage, forage
- 5 : construction en bâtiment
- 6 : couverture, plomberie, chauffage
- 7 : peinture industrielle et en bâtiment
- 9 : forge, chaudronnerie
- 11 (+ 12) : électricité, électronique
- 23 : travail du bois
- 50 : autres formations

**AGRICULTURE, COMMERCES ET INDUSTRIES ALIMENTAIRES**

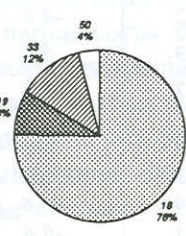
**boulangeries-pâtisseries**  
(7,5 %)



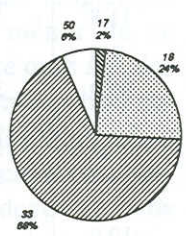
**pâtisseries**  
(2,3 %)



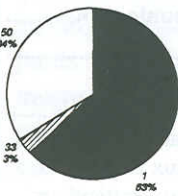
**boucheries, charcuteries**  
(3,8 %)



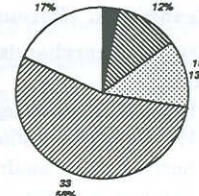
**supermarchés**  
(1,3 %)



**agriculture, sylviculture pêche**  
(1,5 %)



**autres commerces et industries alimentaires**  
(2,8 %)

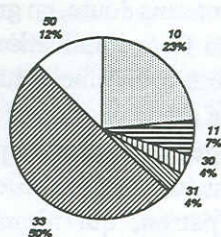


**spécialités de formation :**

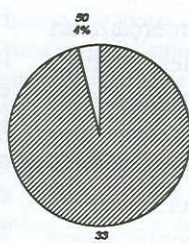
- 1 : agriculture, élevage, forage
- 17 : boulangerie, pâtisserie
- 18 : abattage, travail des viandes
- 18 : autres spécialités de l'alimentation
- 33 : commerce et distribution
- 50 : autres formations

## COMMERCES NON ALIMENTAIRES

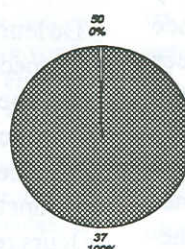
**commerces de gros non alimentaires**  
(1,7 %)



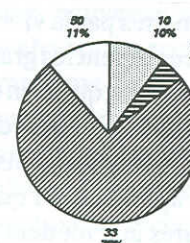
**commerces de détail d'habillement**  
(1,8 %)



**pharmacies**  
(4,1 %)



**autres commerces de détail non alimentaires**  
(5,3 %)



**spécialités de formation :**

10 : mécanique, automatismes

11 (+ 12) : électricité, électronique

30 : secrétariat, dactylographie

31 : techniques financières et comptables

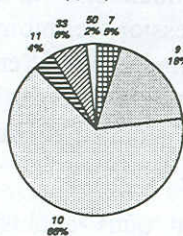
33 : commerce et distribution

37 : santé, paramédical

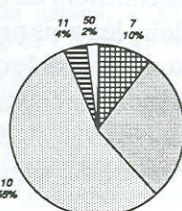
50 : autres formations

## SERVICES

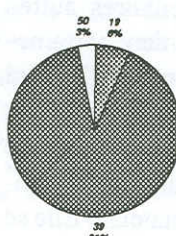
**vente et réparation d'automobiles**  
(5,2 %)



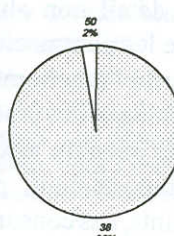
**réparation d'automobiles**  
(4,6 %)



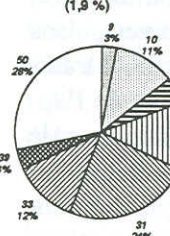
**hôtels, cafés, restaurants**  
(14,3 %)



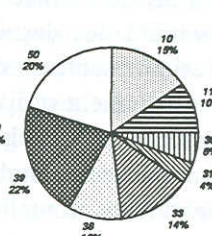
**salons de coiffure**  
(7,6 %)



**services marchands aux entreprises**  
(1,9 %)



**autres services**  
(3,5 %)



**spécialités de formation :**

7 : peinture industrielle et en bâtiment

9 : forge, chaudronnerie

10 : mécanique, automatismes

11 (+ 12) : électricité, électronique

19 : autres spécialités de l'alimentation

30 : secrétariat, dactylographie

31 : techniques financières et comptables

33 : commerce et distribution

38 : soins personnels

39 : services dans l'hôtellerie et la restauration

50 : autres formations

Mode de lecture : Les apprentis embauchés en 1994 sont tout d'abord classés, en deux niveaux de regroupements, selon le secteur d'activité de leur entreprise d'accueil, avec indication entre parenthèses de la proportion concernée dans l'ensemble des embauches. Ils sont ensuite répartis entre les diverses spécialités de formation, avec indication de la part qu'ils représentent dans un même secteur.

Ainsi, 7,5 % de l'ensemble des apprentis ont été embauchés en 1994 dans des boulangeries-pâtisseries : 77 % d'entre eux étaient engagés dans une formation de boulanger-pâtissier proprement dite, 18 % dans une formation commerciale, 4 % dans une autre spécialité de l'alimentation, et 1 % dans un autre type de formation.

Source : MTDSP-DARES.

**Encadré 2**

## LE CADRE D'ANALYSE : ACTIVITE ÉCONOMIQUE ET SPÉCIALITÉ DE FORMATION

Deux nomenclatures usuelles, rarement utilisées simultanément dans les sources statistiques relatives à l'apprentissage, ont servi à la présentation des données :

1. la nomenclature des activités des établissements (NAP) : elle fait l'objet de regroupements ou de détails particuliers pour mieux tenir compte des spécificités de l'apprentissage (ainsi, l'agrégation des commerces et industries alimentaires, à l'intérieur desquels sont distinguées les boucheries-charcuteries et les boulangeries-pâtisseries, par exemple);

2. la nomenclature des diplômes de l'enseignement technologique dont ont été extraits les groupes de métiers intitulés ici spécialités de formation : au sein de chaque activité économique, ces groupes sont distingués de façon élémentaire (avec d'éventuels regroupements, comme l'électricité et l'électronique), s'ils concernent au moins 2 % des apprentis embauchés dans le secteur d'activité en question. Les autres sont regroupés en «autres formations».

Cette présentation permet de mettre en relation individuelle la formation suivie par le jeune et le secteur d'activité économique de son employeur, et de constater qu'il n'y a pas de rapport univoque entre les deux. Ainsi les formations commerciales sont largement répandues dans l'ensemble du tissu économique. D'un autre côté, les formations en mécanique-automatisme sont, par exemple, moins fréquentes dans le secteur industriel de la construction mécanique que dans celui de la fonderie et du travail des métaux.

une illustration des modalités d'adaptation de ces artisans à l'évolution de leur marché et de leur environnement économique. Ils y sont incités par la vive concurrence que leur livrent les grandes surfaces alimentaires, qui, bien qu'employant très majoritairement des commis de vente, comptent dans les rangs de leurs apprentis un quart de jeunes préparés aux métiers de la boulangerie. En revanche, avec le développement de la boulangerie-pâtisserie industrielle, les supermarchés ont très peu recours à l'apprentissage dans ce domaine.

Cette ouverture à d'autres spécialités de formation se retrouve, quoiqu'à des degrés divers, dans plusieurs secteurs d'activité traditionnellement utilisateurs de l'apprentissage. Dans la réparation et le commerce automobiles (10 % des embauches annuelles), les apprentis-mécaniciens ne constituent plus que 60 % des nouveaux embauchés, contre 70 % il y a 15 ans. Cette régression s'est faite au profit de jeunes qui préparent un diplôme de carrossier (forge, chaudronnerie), de peintre, d'électricien ou, encore, de commercial. Selon toute vraisemblance, ces évolutions tiennent à la plus grande attention portée à l'entretien des véhicules, à leur sophistication technologique, ou encore à la saturation du marché de l'automobile.

Les entreprises industrielles, autres qu'agro-alimentaires, offrent un autre exemple de diversification. Dans celles qui relèvent de la construction mécanique, les spécialités en mécanique générale et en automatisme perdent également de leur prépondérance. De près de 40 %, elles sont passées à 33 % des embauches. La part des apprentis-prothésistes y est aussi en diminution sensible (de 30 % à 22 %). Dans le même temps, les préparations à des fonctions commerciales ont émergé (4 % actuellement contre 1 %), tandis que se développaient celles pré-

parant aux professions de l'électricité (6 % contre 4 %), de la forge et de la chaudronnerie (de 22 % à 26 %).

De leur côté, les commerçants en gros spécialisés dans les produits non alimentaires ont renforcé leurs recrutements d'apprentis se formant aux métiers du commerce, dont la part constitue de nos jours la moitié de leurs recrutements contre moins de 40 % au début des années 80. Et cela, au détriment des jeunes engagés dans des formations plus techniques de mécanicien ou d'électricien dont la part est passée de 40 % à un tiers. Cette évolution, que l'on retrouve aussi dans les commerces de détail non alimentaires autres que les pharmacies, tient certainement à l'amélioration de la fiabilité technique des produits commercialisés ainsi qu'aux changements de comportement, pour partie contraints, des consommateurs. Elle se traduit, comme on le constate concrètement, par la disparition progressive de l'artisanat de réparation.

### **...sauf dans certains secteurs comme celui du bâtiment**

En revanche, dans tout un ensemble de secteurs, très différents les uns des autres, le recrutement d'apprentis se fait toujours de façon massive parmi les jeunes qui se préparent au métier de base de la profession. Cela est particulièrement vrai des entreprises du bâtiment, où l'apprentissage est largement répandu depuis longtemps. Chaque corps de métier de ce secteur est spécialisé dans son domaine : les maçons embauchent des apprentis-maçons, les électriciens des apprentis-électriciens, etc..., lesquels forment 90 % des cohortes de nouveaux apprentis de la profession considérée. Même si, dans l'ensemble, des modifications se sont produites en faveur de certains métiers (électricité) au détriment d'autres (menuiserie). Cependant,

au-delà de ces redistributions entre métiers, la prégnance de l'apprentissage dans le bâtiment se perpétue, malgré sa régression relative. Elle provient sans doute, en grande partie, de la forte implication des entrepreneurs individuels du secteur dans ce mode de formation en alternance des jeunes : un apprenti du bâtiment sur cinq travaille seul avec son patron, qui n'emploie aucun autre salarié. Et elle se traduit de façon concrète par la meilleure insertion professionnelle de ces apprentis. Une enquête menée en 1988 dans les Pays de la Loire indique ainsi que les anciens apprentis plombiers, couvreurs ou menuisiers du bâtiment étaient, de loin, les trois professions les moins touchées par le chômage parmi l'ensemble de celles des apprentis sortis entre 1985 et 1987 [INSEE et Université de Nantes, 1990].

Ce recrutement quasi-exclusif dans la spécialité de formation du métier de l'employeur est tout aussi marqué dans d'autres secteurs, qu'ils soient en déclin relatif à l'instar du bâtiment, comme les salons de coiffure, ou en très forte expansion, comme les pharmacies et les hôtels-café-restaurants. Cependant, les services dans l'hôtellerie et la restauration recouvrent un ensemble de métiers très divers : cuisiniers et serveurs, entre autres, pour ne citer que les deux plus importants. Par ailleurs, il est vrai que les formations en question supposent, outre leurs aspects techniques, une intense préparation à la fonction commerciale du fait du contact quasi-permanent avec la clientèle qu'impliquent les métiers ainsi préparés. Ce qui, peut-être, nécessite moins le recours à des jeunes engagés dans des formations spécifiques.

### **Le renouvellement de l'apprentissage**

Hormis quelques secteurs bien particuliers, la diversification de

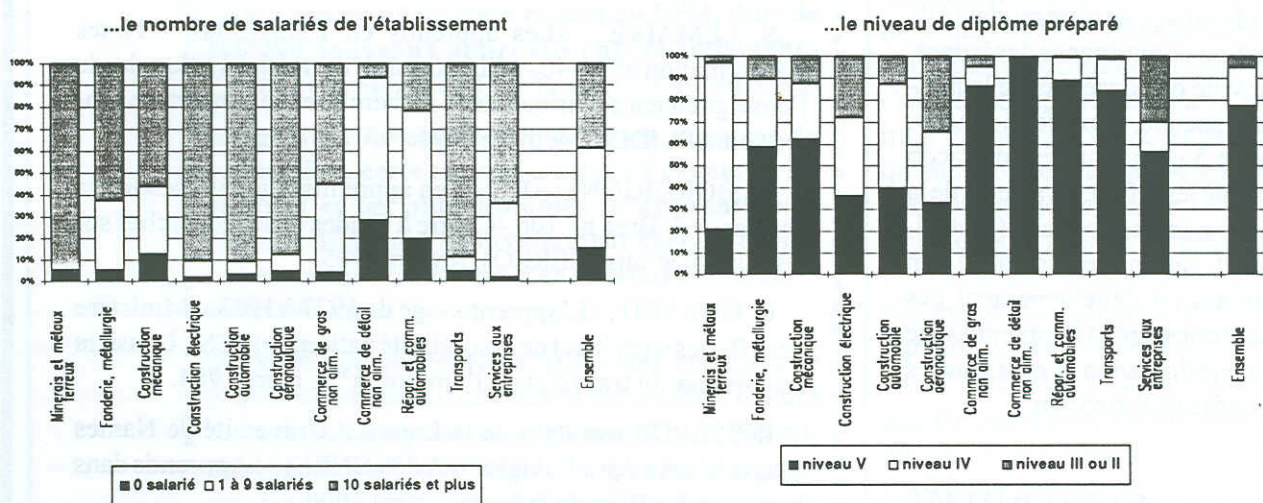
l'apprentissage est donc engagée, et ses figures emblématiques s'estompent : le commis de vente n'est plus l'apanage du petit commerce, ni l'apprenti-mécanicien celui des garages automobiles. Les deux filières de formation que sont la mécanique-automatisme d'une part, et le commerce-distribution d'autre part, en fournissent une illustration exemplaire (graphique 2). Elles sont d'importance équivalente (10 à 12 % des embauches annuelles chacune) et sont historiquement fortement implantées dans l'apprentissage, tout en conduisant à des métiers de nature évidemment très différente. L'une et l'autre ont cependant connu une diffusion progressive en dehors

de leurs secteurs respectifs de prédilection au cours des dernières années. Il en résulte en particulier que l'environnement de travail des apprentis embauchés dans ces nouveaux secteurs n'est plus le même qu'auparavant.

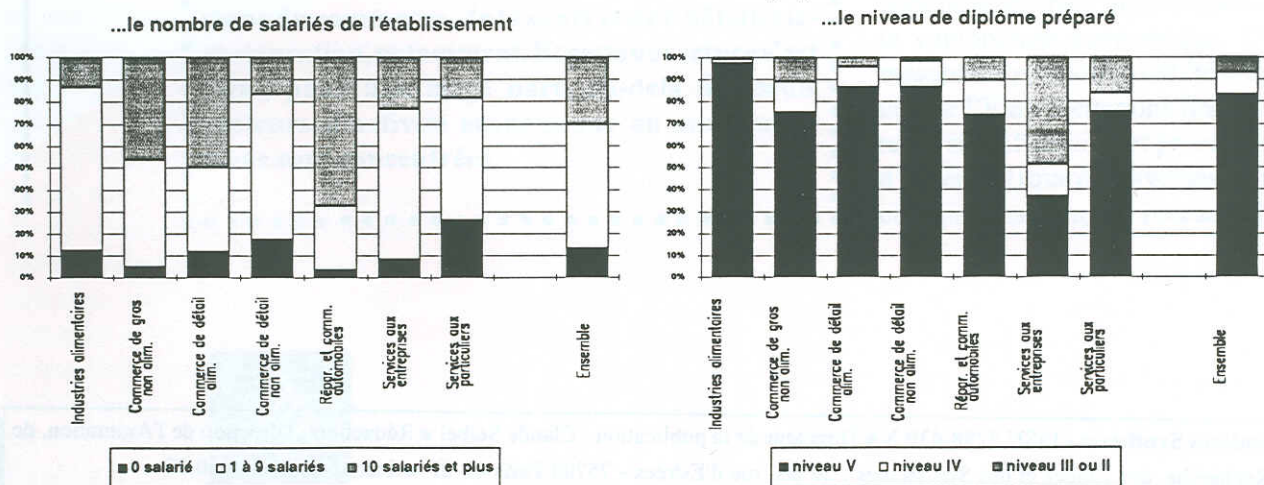
Ainsi, s'ils restent de façon presque exclusive de sexe masculin, les apprentis en mécanisme-automatisme employés dans l'industrie côtoient directement un plus grand nombre d'autres salariés sur leur lieu de travail. En effet, pour plus de la moitié d'entre eux, ils exercent leur activité dans une unité de production d'au moins dix salariés, alors que ce n'est le cas que de 20 %

de leurs collègues formés dans un atelier de réparation automobile. Cela permet éventuellement aux premiers d'enrichir leur formation en confrontant plusieurs expériences professionnelles. Parallèlement, ils se préparent à un diplôme de niveau plus élevé : les préparations aux CAP et BEP (niveau V de l'Education nationale) sont, sinon minoritaires chez eux, du moins en proportion identique à celles qui mènent à un bac professionnel, un brevet professionnel ou un BTS (niveaux III et IV). De leur côté, les secteurs traditionnels de l'apprentissage de la filière mécanique continuent à recruter massivement des jeunes qui préparent un CAP ou un

Graphique 2  
Apprentis en mécanique-automatisme embauchés en 1994  
selon le secteur d'activité de leur employeur et...



Apprentis en commerce-distribution embauchés en 1994  
selon le secteur d'activité de leur employeur et...



Source : MTDSP-DARES

BEP. En ce qui concerne les apprentis en commerce-distribution, apparaissent également des disparités selon le secteur d'activité de leur employeur. Par exemple, ceux recrutés dans la réparation-vente automobile, s'ils sont très majoritairement de sexe masculin, travaillent plutôt chez de gros succursalistes ou concessionnaires du secteur. A l'opposé, dans la boulangerie-pâtisserie, les filles constituent la majorité écrasante des apprentis-vendeurs, et n'ont qu'un petit nombre de collègues de travail.

Au total, l'élévation du niveau scolaire de recrutement des apprentis, la diversification des diplômes préparés et l'élargissement de la gamme des secteurs d'activité économique qui ont recours à eux contribueront sans doute, dans les années qui viennent, à asseoir une nouvelle image de cette modalité de formation en alternance des jeunes, et par voie de conséquence leur insertion sociale et professionnelle. C'est ce à quoi oeuvrent de façon concertée les différents acteurs de la formation professionnelle (Etat, régions et partenaires sociaux) en travaillant au développement des moyens consacrés à l'apprentissage et à son articulation avec les autres dispositifs de formation.

*Antoine CHASTAND  
(DARES).*

### *Pour en savoir plus :*

A. CHASTAND : «L'apprentissage en 1993 : reprise en fin d'année» - Premières synthèses n°64 - Ministère du travail, du dialogue social et de la participation (DARES), août 1994.

E. CROCQUEY : «Les capacités de formation dans les établissements de plus de 10 salariés : de l'alternance à la formation en situation de travail» - Premières Synthèses n° 79 - Ministère du travail, du dialogue social et de la participation (DARES), janvier 1995.

B. FOURNIER : «La formation professionnelle gérée par les conseils régionaux : d'une décentralisation à l'autre» - Premières synthèses n° 100 - Ministère du travail, du dialogue social et de la participation (DARES), juillet 1995.

A.-M. VESPA : «Les contrats d'insertion en alternance en 1994» - Premières synthèses n° 98 - Ministère du travail, du dialogue social et de la participation (DARES), juillet 1995.

F. JEGER : «Emploi, chômage et recrutement par famille professionnelle» - Premières synthèses n° 99 - Ministère du travail, du dialogue social et de la participation (DARES), juillet 1995.

S. LEMAIRE : «Les apprentis en 1993-1994» - Notes d'information n° 94-40 - Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle (DEP), octobre 1994.

M. BORDIGONI : «Jeunes en apprentissage : un besoin de confiance» - Bref n° 106 - Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), février 1995.

G. GUASCO : «L'apprentissage de 1977 à 1983», Ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale (SES), Dossiers statistiques du travail et de l'emploi, n° 2, mars 1984.

INSEE (DR des Pays de la Loire) et Université de Nantes (Département de sociologie - UA 889 CNRS) : «Apprentis dans la région des Pays de la Loire», avril 1990.